

17 mai 2013 -17:56

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2013](#)

Plan d'urgence national "Panne d'électricité de grande ampleur"

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a pris connaissance du Plan d'urgence national "Panne d'électricité de grande ampleur". Ce plan a pour objectif principal l'organisation d'une structure en cas de situations de crise découlant d'une panne d'électricité de grande ampleur et requérant une coordination au niveau national.

Une panne d'électricité de grande ampleur risque de perturber les moyens de communication importants et d'affecter les services vitaux comme les soins de santé, les secours et l'approvisionnement en eau potable. L'impact d'une telle panne sur la société, et notamment sur le bon fonctionnement des services publics, justifie l'élaboration d'un plan national d'urgence particulier afin de préparer la gestion des conséquences.

Le plan national d'urgence organise les mesures suivantes :

- la notification et l'échange d'information entre le secteur de l'électricité et les autorités fédérales belges ;
- le déclenchement de la phase fédérale de la gestion de crise ;
- l'alerte des acteurs concernés ;
- la coordination des mesures qui doivent être prises par les autorités compétentes pour :
 - faciliter le rétablissement de l'alimentation en électricité ;
 - faire face et limiter autant que possible les conséquences négatives à l'infrastructure et aux services vitaux ;
 - informer la population.

Nonobstant l'existence de ce plan, chaque autorité reste responsable de l'analyse du risque, de la gestion préventive et de la préparation de mesures réactives dans leur propre domaine de compétences. Le plan national ne décharge en rien de leurs responsabilités les autorités et services chargés de l'approvisionnement en électricité.

Le plan a été rédigé par un groupe de travail multidisciplinaire qui comprend des représentants du Centre de crise national, du SPF Economie, de la Police fédérale, de la Commission permanente de la police locale, du SPF Santé publique, de la DG Sécurité civile et du Ministère de la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>